Bulle 5 de la Fiche 2

Acteur de coordination

DAC
Dispositif d'**A**ppui à la **C**oordination

Définition

En cas d'accompagnement de personnes en situation difficile,

le DAC vient soutenir :

- les professionnels de santé comme les médecins,
- les professionnels du social
  comme les assistants de service social,
- les professionnels du médico-social comme les éducateurs.

Le parcours de santé d'un patient est complexe, c'est-à-dire difficile,

quand ces différents professionnels doivent intervenir.

Le parcours de santé d'un patient peut être difficile :

- à cause de son état de santé,
- à cause de son handicap,
- à cause de sa situation sociale,
  s'il a des problèmes d'argent ou de logement par exemple.

Pour quel public et où ?

Le DAC aide les professionnels qui ont besoin de soutien dans leur travail.

Le DAC essaie de trouver des solutions pour les personnes et leurs aidants.

Le DAC participe à l'organisation des soins de santé dans un territoire.

Il essaie de faciliter le parcours de soins des patients.

Objectif

Le DAC organiser l'accompagnement des personnes en situation difficile :

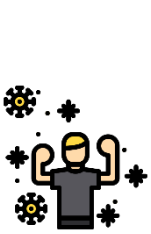

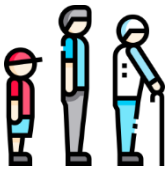

- de tous les âges,
- quelle que soit la maladie.

Le DAC informe les professionnels du territoire.

Il leur indique où trouver l'aide et les moyens dont ils ont besoin.

Le DAC étudie les conditions de vie et l'état de santé des patients.

Statut

Pas de statut réglementaire.

Financement

Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens avec l'ARS.

Possibilité d'évolution

L'objectif est de rendre le DAC peu à peu disponible pour la population.

Textes de loi

Loi n°2019-774 du 24 juillet 2019

Décret n° 2021-295 du 18 mars 2021

Pour en aller plus loin : les documents et liens utiles

https://www.sante-complexe-occitanie.fr/